

Les pages perso chez soi

Créer ses propres pages perso, c'est bien. Cela permet de donner naissance à des sites pour partager son savoir, ses envies, ses humeurs, ou ses photos de vacances. Ou de mettre en place des lieux de discussion, pour tout sujet qui nous intéresse.

Mais voilà. Créer un site dynamique, ce n'est pas toujours facile. D'abord parce qu'on n'est pas toujours expert du sujet, et, quand bien même on le serait, nul n'est à l'abri d'une erreur ou d'un oubli.

Et, hélas, comme mettre sur internet un site avec des erreurs ou des oublis qui rendent le site vulnérable, c'est s'exposer aux attaques de personnes mal intentionnées, on peut si on procède de la sorte voir son site détourné de son usage attendu. Au plus grand dam des visiteurs. Et de nous-même, les abus et détournement pouvant mener à la fermeture du site.

Alors, que faire pour éviter cela ?

Une solution simple consiste à créer d'abord le site chez soi. Sur son ordinateur, pas ouvert au monde.

Comme cela, on peut tester à loisir, et éviter ainsi nombre d'erreurs qu'on pourrait regretter plus tard.

Plein de conseils pour créer chez soi un environnement qui ressemble autant que faire se peut à celui dont on dispose sur les pages perso de Free, par là :

<http://les.pages.perso.chez.free.fr/>

De quoi occuper les longues soirées d'hivers à venir...

Orwell

Où l'on apprend que suspendre des lignes pro serait disproportionné

Notre bien aimée ministre de la culture, Christine Albanel, a confirmé dans une réponse ministérielle que les entreprises seraient en pratique soumises à un régime à part dans la riposte graduée que prépare le projet de loi Création et Internet (anciennement Hadopi).

Dans le cas des lignes pro, en effet, elle a estimé que la suspension de ces lignes aurait été disproportionnée.

Mais si une personne de votre foyer, ou même une personne n'en faisant pas partie mais ayant d'une manière ou d'une autre accédé à votre connexion, fait de votre connexion à internet un usage qui tombe sous le coup de la loi Création et Internet, l'ensemble du foyer sera pénalisé, parce que là, aux yeux de notre bien aimée ministre, ce n'est pas disproportionné.

Drôle de l'égalité de chacun devant la loi.

Et tant pis pour les autres personnes du foyer qui, sans être en rien responsables de la peine, auront à en subir les conséquences.

Et tant pis pour les foyers qui ont en leur sein des étudiants ou des personnes à la recherche d'un emploi, par exemple, qui se verraient ainsi privées d'un outil essentiel, sans recours (puisque le texte en l'état ne permet que de réduire la période de suspension, pas de ne pas l'appliquer, pour les particuliers).

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/45981-riposte-graduee-injonction-entreprises-suspe.htm>

Vous, moi, nous tous

Les Français et Internet

Le Journal du Net propose un dossier faisant le point des usages réels d'Internet par nous autres Français (enfin, pas forcément, hein, m'enfin, en France, quoi), d'après une étude menée par Ipsos Profiling au printemps dernier.

Où l'on apprend que nous serions ainsi 31,5 millions d'internautes de 15 ans et plus, et nous nous connecterions entre autre à partir de notre domicile pour 93 % d'entres nous.

Où l'on apprend aussi que le téléchargement ne constitue pas, et de loin, un usage très développé (moins d'un internaute sur quatre télécharge de la musique, par exemple, que ce soit légalement ou pas).

Plus de détails par là :

<http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/dossier/comment-les-francais-utilisent-internet/comment-les-francais-utilisent-internet.shtml>